

FLASH CSE INFRA

DECLARATION DE LA CGT SUR LE REAMENAGEMENT DU SITE DE MONTBONNOT :

Le site de Montbonnot Saint-Martin, proche de Grenoble, est emblématique de l'histoire de Capgemini. A la suite de la reprise des activités informatiques de Schneider en 2004, le bâtiment M2 de Montbonnot Saint Martin devient un site de Capgemini et Sogeti, occupant la totalité du bâtiment de 3 étages sur 2 ailes. Le bâtiment accueillait alors 400 salarié·es sur site, sans compter les salarié·es en clientèle.

Avec des agencements en « marguerite » de 4 bureaux, la surface moyenne par poste de travail était d'environ 11 m². L'activité principale des occupants des bureaux collectifs étant fondée sur des communications par téléphone, il aurait été nécessaire, selon la norme AFNOR NF X35-102, de prévoir au moins 15 m² par personne pour limiter les interférences entre locuteurs, ne s'agissant pas de communications entre les occupants eux-mêmes.

Fin 2017, la direction décide de se séparer d'une aile complète du bâtiment. Elle réaménage l'espace restant en rangeant en rang d'oignons les postes de travail et en diminuant la surface moyenne par poste de travail, ce qui lui permet de créer 12 postes de travail supplémentaires au 2^e étage et 20 postes de travail supplémentaires au 3^e étage. Au final, il ne reste plus que 204 postes de travail pour 264 salarié·es Infra sur site.

Le 21 février 2019, l'inspection du travail de Grenoble signale que « compte tenu des contraintes spécifiques de votre activité, la surface du plan de travail s'avère insuffisante », et alerte sur le bruit et l'environnement de travail. Ceci a permis d'obtenir (provisoirement) quelques aménagements.



En septembre 2023, la direction décide de se séparer d'un étage, supprimant ainsi une centaine de postes de travail, et de mettre en place officiellement le flex office sur l'espace restant. Les salarié·es se plaignent d'un projet mené à la va-

vite sans prise en compte de leur travail, des délais trop courts pour vider les armoires destinées à être supprimées. De plus, du matériel CGT entreposé dans une de ces armoires, fermée à clef, a fait l'objet d'un nettoyage intempestif.

Ce projet immobilier n'a pas fait l'objet d'une consultation du CSE. L'ICRP ne pouvant pas se substituer au CSE, la CGT demande qu'une information en vue d'une consultation soit déroulée en CSE Infra. La CGT demande aussi que son matériel lui soit restitué et qu'une armoire soit mise à disposition comme cela a toujours été le cas.

SOF QUI PEUT (SUITE)



M. Aïman EZZAT
Directeur Général de Capgemini
11 rue de Tilsitt
75017 PARIS

Cherbourg-en-Cotentin, le 19 octobre 2023

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons récemment été interpellés par des représentants syndicaux CGT de Capgemini, qui nous ont fait part de leurs craintes quant à l'avenir du site de Cherbourg-en-Cotentin, et de leurs inquiétudes quant aux perspectives professionnelles des salariés de ce site, à compter de mi-2024.

En effet, le plan de charge du site cherbourgeois tient pour partie au contrat d'infogérance du système informatique SOF (Sinergie, Orano, Framatome), hérité de l'époque du rachat d'Euriware par Capgemini. Alors que Capgemini vient de perdre ce contrat, les salariés et leurs représentants s'interrogent légitimement sur leur avenir.

Aussi, nous faisant le relais de ces interrogations, nous vous sollicitons afin de connaître la stratégie de votre groupe en faveur du maintien de l'activité sur le site de Cherbourg-en-Cotentin, à la suite de cette perte importante d'activité.

Vous remerciant par avance pour les éléments de réponse que vous saurez nous apporter, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos sincères salutations.

La Députée,

Anna PIC

Le Maire,

Benoît ARRIVÉ

Le Sénateur,

Sébastien FAGNEN

Pour rappel, la perte de la partie « run » du contrat SOF (Sinergie-Orano-Framatome) impacte plus de 300 salarié·es Capgemini sur différents sites en France et hypothèque l'avenir du site de Cherbourg. La CGT a obtenu que ce point soit systématiquement mis à l'ordre du jour des réunions du CSE. A ce CSE de novembre, la direction n'a rien de nouveau concrètement à nous annoncer. A part le fait qu'un contrat avec un client de Cherbourg, sur lequel la direction envisageait de repositionner des salarié·es travaillant actuellement sur le contrat SOF, est tombé à l'eau.

Dans le flash CSE d'octobre, nous évoquions un **courrier envoyé au PDG de Capgemini par le maire, la députée, et le sénateur de Cherbourg**, pour demander le maintien de l'activité sur le site cherbourgeois.

La direction Infra a indiqué que le PDG de Capgemini a fait une réponse mais refuse de la communiquer aux représentants du personnel.

<= Voici déjà le courrier envoyé, en attendant la réponse !
Nous la reproduisons ci-contre avec leur autorisation.

**CHEZ
CAPGE
MINI
J'AI LE
MINI
MINIMUM...**



REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

**#ONESTLACGT
LACGTAP.ORG**



lacgtcap.org / contact@cgt-capgemini.fr



[@cgtcapgemini](https://twitter.com/cgtcapgemini)



[@CGT_Capgemini](https://x.com/CGT_Capgemini)



[linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini](https://www.linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini)



[LAegt Capgemini](https://www.facebook.com/LAegtCapgemini)